



**Pythoud-Gaillard Chantal, Zurich Simon**

Mission élargie des Rapid Responders

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 09.08.24

Transmission au CE : 09.08.24

**Dépôt**

Le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative H24, accepté en votation le 9 juin dernier, prévoit, entre autres mesures, l'introduction d'un *Rapid responder* (un ambulancier dans un véhicule léger) dans les zones plus éloignées de notre canton, dans le but de garantir un temps d'intervention optimal en cas d'urgences vitales.

Dans la pratique, il s'avère que le 87% des interventions des services d'ambulances correspondent à des urgences non-vitales, qui concernent majoritairement des personnes de plus de 65 ans ; 49% de cas maladie contre 23% de cas accident, 7% de santé mentale et 6% d'intoxication.

Il est à relever qu'environ 12% des interventions ne nécessitent pas un transport vers un service d'urgences. Cependant, elles nécessitent des compétences d'évaluations de ces situations souvent complexes.

La ville de Zürich a lancé un projet-pilote de « spécialiste préhospitalier ». En un an, 1979 hospitalisations ont été épargnées sur 3045 interventions en envoyant un-e ambulancier-ère spécialisé-e en santé communautaire au lieu d'une ambulance. D'autres cantons s'y intéressent également.

Une formation de Certificate of Advanced Studies (CAS) d'ambulancier-ère en santé communautaire permet d'élargir la mission première du *Rapid responder*. Elle rendrait ce poste plus efficient, et pourrait également renforcer l'équipe mobile infirmière. Il est clair qu'en cas d'urgence vitale, celle-ci deviendrait absolument prioritaire.

L'Ecole Supérieure d'Ambulancier et Soins d'Urgence Romande (ES ASUR) et la Haute Ecole Arc Santé (HE-ARC Santé) se sont associées pour proposer cette formation continue à l'intention des intervenants préhospitaliers.

Cette formation a aussi l'avantage d'offrir une nouvelle perspective de développement pour les ambulanciers-ères et augmente l'attractivité de la branche.

Des ambulanciers-ères seraient intéressés-es à se former si le Conseil d'Etat démontrait clairement son intérêt pour cette nouvelle fonction. L'investissement consenti par l'Etat pour la fonction de *Rapid Responder* serait valorisé par la formation d'ambulancier-ère en santé communautaire en élargissant la mission de celui ou celle-ci. Cette nouvelle fonction serait utile à la population et permettrait d'éviter des hospitalisations inutiles.

**Questions :**

1. L'introduction d'une fonction cantonale de type « ambulancier-ère communautaire » liée à celle de *Rapid responder* est-elle envisageable ?
2. La section Fribourg de la Swiss Paramedic Association et l'Association des responsables des services d'ambulance du canton de Fribourg (ARSAF) seront-elles intégrées au comité de pilotage de mise en place des mesures du contre-projet ?

3. Dans le contexte des urgences non-vitales, quelles sont les bases de partenariat entre l'équipe mobile d'infirmiers-es et les services d'ambulance ?
    - a) Comment seront différenciées les interventions, les cahiers des charges relatifs à chaque profession ?
    - b) Comment les coûts et les éventuels déficits seront-ils pris en charge ?
  
  4. Concernant les urgences vitales, l'implémentation du *Rapid Responder* appelle des réponses concernant la formation, le financement, la localisation. Des lignes directrices ont-elles déjà été fixées ?
-